

## Aperçu de la session d'automne 2024

Recommandations de la Ligue contre le cancer

### Conseil des États

12.09	24.031	Message FRI 2025-2028	Projet 10, Art. 1	Majorité
16.09	23.049	Loi sur les produits du tabac (LPTab). Révision partielle	Art. 18, al. 1, let. a. Art. 18, al. 1, let. e. Art. 19, al. 1, let. c Art. 19, al. 2, let. b. Art. 20, al. 1, let. b.	Minorité Bischof Minorité Wasserfallen Minorité Bischof Minorité Bischof Minorité Wasserfallen
26.09	23.4088	Mo. Assouplissement de l'obligation de contracter dans la LAMal		Refuser

### Conseil national

11.09	23.3721	Mo. Remboursement des substituts nicotiques par les caisses-maladie	Accepter
-------	---------	---	----------

## Conseil des Etats

12.09

24.031

Message FRI 2025-2028

### Projet 10 - Arrêté fédéral relatif au financement des établissements de recherche d'importance nationale pendant les années 2025 à 2028

#### Recommandation : Art. 1 **Majorité**

**Motif** : Grâce à la recherche, de nombreux cancers ne sont plus forcément mortels aujourd'hui. Au cours des dernières décennies, la recherche a arraché au cancer de nombreuses connaissances qui aident les personnes touchées par le cancer. Il reste des défis importants à relever car dans une société vieillissante, davantage de personnes sont atteintes d'un cancer.

Avec le Groupe suisse de recherche clinique sur le cancer (SAKK) et le Groupe d'oncologie pédiatrique suisse (SPOG), deux institutions d'importance nationale s'engagent dans des questions spécifiques importantes pour la Suisse dans le domaine du cancer. Ces deux institutions sont confrontées au même défi que la fondation Recherche suisse contre le cancer, financée exclusivement par des dons : il y a plus de projets de recherche à soutenir que de moyens financiers. Sur un marché des dons déjà exigeant, l'augmentation modérée proposée par le Conseil national et la CSEC-E est d'une grande importance pour ces institutions.

16.09

23.049

Loi sur les produits du tabac (LPTab). Révision partielle

Malgré la nouvelle loi sur les produits du tabac de 2021 qui, selon les déclarations d'actuels membres du Conseil des Etats, aura pour conséquence que "la publicité pour le tabac disparaîtra de l'espace public et ne sera autorisée que là où elle s'adresse de manière ciblée aux adultes"<sup>1</sup>, la population a accepté l'initiative populaire "Enfants sans tabac". Cette acceptation entraîne un changement de paradigme - la publicité ne doit plus être autorisée lorsqu'elle s'adresse aux adultes, mais interdite lorsqu'elle atteint les mineurs.

Constitution fédérale, art. 118, al. 2, let. b

**interdit notamment toute forme de publicité pour les produits du tabac qui atteint les enfants et les jeunes ;**

Le vote de la population est clair : elle souhaite renforcer la protection de la jeunesse et s'accommode pour cela d'une atteinte à la liberté économique. Le changement de paradigme indiqué par la Constitution ne se reflète toutefois pas encore dans les décisions du Parlement. En conséquence, une expertise de l'OFSP et de l'OFJ<sup>2</sup> conclut que la version du Conseil des Etats issue du premier cycle de délibérations n'est pas conforme à la Constitution.

#### Recommandation : Art. 18 al. 1 let.a. **Minorité Bischof**

**Justification** : Avec "toute forme de publicité", l'article constitutionnel définit la notion de manière très large. Ainsi, il était également clair dans les documents de vote, dans la communication du comité

<sup>1</sup> [En retard ou inutile ? Débat sur l'interdiction de la publicité pour le tabac \(luzernerzeitung.ch\)](#)

<sup>2</sup> [Formulaire de base. Parlement.](#)

d'initiative<sup>3</sup> et dans le débat public sur la votation populaire que le sponsoring et la promotion des ventes font également partie de la publicité.

La formulation actuelle est ambiguë, ce qui a conduit le Conseil national à débattre de l'exclusion des références à la promotion des ventes et au sponsoring du terme « publicité ». La minorité Bischof précise le projet.

**Recommandation : Art. 18, al. 1, let. e. Minorité Wasserfallen**

**Justification :** La minorité Germann visait à ce que la publicité reste autorisée dans les lieux accessibles au public. Ceci à condition que des mesures appropriées soient prises pour que les mineurs ne voient pas la publicité et n'y aient pas accès. Cette formulation entraînerait des difficultés d'application et un manque de clarté sur ce qui suffit comme mesure appropriée. La version de la majorité de votre commission précise ce point dans le sens de la Constitution.

Avec la minorité Wasserfallen, la formulation cohérente du Conseil fédéral assure la clarté.

**Recommandation : Art. 19 al. 1 let. c. Minorité Bischof**

**Justification :** "Toute communication adressée aux consommateurs par un fabricant ou en son nom, dans le but d'influencer la consommation dans le choix d'une marque de tabac" - telle est la définition de la publicité derrière laquelle les cigarettiers suisses se rangent dans leur "Autodéclaration de l'industrie du tabac en matière de publicité"<sup>4</sup> et dans laquelle ils définissent également leurs propres règles du jeu en matière de promotion des ventes.

Lors de manifestations publicitaires avec du personnel de vente mobile, celui-ci contacte des clients potentiels dans des lieux publics, comme des restaurants ou la fête du quartier, afin d'augmenter les ventes et la notoriété du produit. Ceci aux couleurs et avec les logos des marques des produits du tabac. La population a maintenant décidé d'interdire toute forme de publicité pour le tabac qui atteint les mineurs. La minorité Bischof remplit ce mandat, alors que la suppression proposée par la majorité n'est pas conforme à la Constitution.

**Recommandation : Art. 19 al. 2 let. b. Minorité Bischof**

**Justification :** [Cette publicité](#) vous interpelle-t-elle ? Si [la présentation actuelle](#) ne vous convainc pas non plus, vous ne faites probablement pas partie du groupe cible.

Les cigarillos s'adressent justement à un public jeune. Ils sont donc également consommés par des mineurs : lors d'une enquête menée en 2021/2022, environ 8% des élèves interrogés ont indiqué qu'ils fumaient des cigares ou des cigarillos.<sup>5</sup> Si vous estimez que les cigares et les cigarillos sont un produit du tabac, suivez la minorité Bischof. La Constitution ne prévoit pas de traitement particulier pour certains produits du tabac.

**Recommandation : Art. 20, al. 1, let. b. Minorité Wasserfallen**

**Justification :** Dans le livret de vote, le Conseil fédéral a déjà indiqué qu'avec l'acceptation de l'initiative populaire, le sponsoring de manifestations est interdit lorsque des jeunes y ont accès. Néanmoins, la majorité de la commission souhaite que le sponsoring reste autorisé lors d'événements accessibles aux mineurs.

---

<sup>3</sup> [News - Kinder ohne Tabak](#)

<sup>4</sup> [Convention complétée SC SLK version 2018 signée.pdf \(swiss-cigarette.ch\)](#)

<sup>5</sup> Affolter, J., Rohland, E., Philippe, M., Tal, K., Auer, R., & Jakob, J. (2023). [Use of tobacco, nicotine and cannabis products among students in Switzerland](#). *Frontiers in public health*, 11, 1076217. <https://doi.org/10.3389/fpubh.2023.1076217>

Les fabricants de tabac sponsorisent des événements afin de pouvoir présenter leur marque au groupe cible, par exemple en organisant une scène de concert ou une scène VIP séparée dans un endroit central. Même si la publicité n'est pas directement visible pour les mineurs, le bouche-à-oreille crée un effet publicitaire. Ainsi, les enfants et les adolescents continuent d'être atteints par la publicité pour le tabac.

**26.09****23.4088****Mo. Assouplissement de l'obligation de contracter dans la LAMal****Refuser****Recommandation : Rejeter**

**Justification** : L'assouplissement de l'obligation de contracter remet en question les principes fondamentaux de la LAMal permettant une certaine sécurité d'accès aux soins indépendante de la situation financière des personnes. La maladie cancéreuse constitue un défi considérable à la fois physique, psychique et social. Si des difficultés financières s'y ajoutent, cela peut influencer négativement le traitement. Une étude de la Haute école spécialisée de Suisse orientale montre que des difficultés financières peuvent survenir par suite d'un cancer en raison de l'augmentation des coûts médicaux et non médicaux<sup>6</sup>.

Une autre étude suisse démontre en effet que même si les prestations nécessaires au traitement de la maladie sont prises en charge par l'AOS, dans ce cas la protonthérapie, les coûts non-médicaux tels que les trajets et les frais d'hébergement mettent en difficulté financière les personnes malades ayant un faible revenu<sup>7</sup>. La maîtrise des coûts de la santé visée par l'assouplissement de contracter risquerait d'aggraver des situations déjà précaires.

<sup>6</sup> Scheidegger, A., Bernhardsgrütter, D., Kobleder, A., Müller, M., Nestor, K., Richle, E., & Baum, E. (2023). [Financial toxicity among cancer survivors: a conceptual model based on a feedback perspective](https://doi.org/10.1007/s00520-023-08066-x). *Supportive care in cancer: official journal of the Multinational Association of Supportive Care in Cancer*, 31(10), 618. <https://doi.org/10.1007/s00520-023-08066-x>

<sup>7</sup> Bachtiany, B., Grawehr, L., Grillo Ruggieri, F., Held, U., & Weber, D. C. (2023). [Financial Toxicity in Swiss Cancer Patients Treated with Proton Therapy: An Observational Cross-Sectional Study on Self-Reported Outcome](https://doi.org/10.3390/cancers15235498). *Cancers*, 15(23), 5498. <https://doi.org/10.3390/cancers15235498>

## Conseil national

11.09

23.3721

**Mo. Remboursement des substituts nicotiniques par les caisses-maladie****Recommandation :** Accepter

**Justification :** Plus de 60% des fumeurs souhaitent arrêter et 50% d'entre eux continuent à fumer après quatre tentatives d'arrêt ou plus.<sup>8</sup> Les substituts nicotiniques comme les gommes à mâcher ou les patchs ne sont pas des solutions miracles, mais des études montrent qu'ils augmentent la probabilité d'arrêter de fumer.<sup>9</sup> C'est pourquoi ils sont recommandés par le service de conseil stop-tabac de la Ligue suisse contre le cancer comme aide à l'arrêt du tabac. Alors que la France ou la Grande-Bretagne, dans un souci de santé publique, encouragent les fumeurs à arrêter à l'aide de substituts nicotiniques en proposant des prix bas, ces derniers sont plus chers que les cigarettes en Suisse.<sup>10</sup> En Suisse aussi, les prix des produits nicotiniques doivent être aménagés de manière que les personnes touchées soient financièrement incitées à arrêter de fumer. C'est pourquoi la Ligue contre le cancer recommande d'adopter la motion.

## Contact

**Aline Descloux**, spécialiste politique, spécialisée dans les prestations, les tarifs et les soins

T 031 389 91 32 [aline.descloux@liguecancer.ch](mailto:aline.descloux@liguecancer.ch)

**Markus Ossola**, spécialiste en politique, spécialisé dans la prévention, le dépistage et la recherche

T 031 389 93 17 [markus.ossola@liguecancer.ch](mailto:markus.ossola@liguecancer.ch)

**Stefanie de Borba**, responsable Politique & Médias, responsable médias

T 031 389 93 31 [stefanie.deborba@liguecancer.ch](mailto:stefanie.deborba@liguecancer.ch)

---

<sup>8</sup> [Disposition à arrêter de fumer \(âge : 15+\) | MonAM | OFSP \(admin.ch\)](#)

<sup>9</sup> Hartmann-Boyce, J., Chepkin, S. C., Ye, W., Bullen, C., & Lancaster, T. (2018). [Nicotine replacement therapy versus control for smoking cessation](#). *The Cochrane database of systematic reviews*, 5(5), CD000146. <https://doi.org/10.1002/14651858.CD000146.pub5>

<sup>10</sup> Jakob, J., Joss, S., Meier, A. N., Tal, K., Schoeni, A., Marti, J., Diethelm, P., & Auer, R. (2022). [The price of nicotine dependence: A comparison of the cost of nicotine across products in Switzerland, Germany, USA, Sweden, France and the UK, in 2019](#). *Tobacco prevention & cessation*, 8, 42. <https://doi.org/10.18332/tpc/156052>